|  |
| --- |
| **LE RISQUE AMIANTE ET LES DOCUMENTS D'ARCHIVES****Questionnaire en vue d'une entrée aux Archives départementales** ***Obligatoire - à remplir par le service versant*** |
| *Annexe de la circulaire du 5 août 2015 relative aux préconisations pour la prise en compte du risque d’exposition à l’amiante dans les services d’archives (NOR MCCC1519022C).* |
| *L'amiante a été intégrée dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction, mais du fait de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à son interdiction totale en 1997. Seuls des documents n'ayant jamais été stockés dans des bâtiments antérieurs à 1997 peuvent être d'emblée déclarés non soumis au risque amiante. En outre, des bâtiments anciens peuvent contenir de l'amiante à la suite d'aménagements intérieurs (calorifugeages, joints de portes coupe-feu...), et par voie de conséquence exposer à la contamination par l'amiante les archives qui en proviennent et qui y sont stockées.**Nous vous remercions de répondre au questionnaire ci-après et de cocher les champs concernés, ce qui permettra d'éviter de faire entrer aux Archives départementales des fonds infestés risquant de contaminer les fonds qui y sont déjà conservés et d'exposer le personnel et le public au risque d'amiante. La démarche consiste à repérer la présence possible d'amiante dans les espaces successifs de stockage des archives ; d'identifier le niveau de risque dès lors que la présence d'amiante est avérée, de prendre les dispositions adaptées à chaque niveau de risque.* |
| **IDENTIFICATION ET GESTION DU RISQUE AMIANTE** |
| **Analyse du bâtiment de stockage** |
| **Nom et adresse du lieu où sont actuellement conservées les archives (localisation exacte, bâtiment, étage, pièce etc.) :** |
| **01 - Disposez-vous d'un dossier technique amiante (DTA) permettant de repérer la présence de matériaux et produits contenant de l'amiante (MPCA) ? Fournir le DTA (année de dernière révision).** Répondre par oui ou par non |
|  |
| Présence de MPCA dans ce bâtiment ? Commentaires sur l'état de conservation des MPCA et de leur localisation :  |
|  |
| ***02 - Si vous avez répondu oui à la question 01, en vous appuyant sur la fiche d'aide à la décision pour l'étude du DTA, les archives à remettre sont-elles concernées par une contamination potentielle ?*** |
|  |
| ***03 - Les archives à remettre ont-elles été conservées dans un ou plusieurs autres bâtiments dont la construction est antérieure à 1997 ?*** Répondre par oui ou par non |
|   |
| *Répéter cette page autant de fois que nécessaire, c’est-à-dire, pour chaque espace ou bâtiment ayant stocké les archives à verser* | **Signature, nom et cachet du directeur :**  |